

Maladies liées aux pesticides : reconnaissance et indemnisation pour les producteurs/trices ?

Objectifs de la formation

- Maîtriser et caractériser les maladies professionnelles dont agricoles reconnues. - Comprendre la manière dont fonctionne le parcours de reconnaissance d'une maladie en maladie professionnelle. - Appréhender l'état des lieux des débats qui se sont tenus

Enjeux

Les produits phytopharmaceutiques dits pesticides utilisés (même aujourd'hui de manière optimisée) ont des impacts sanitaires sur les paysans_nes maintenant reconnus. Les diagnostics sont de plus en plus fréquents et les producteurs/trices sont souvent très démunis face à ces situations qui demandent une force psychique et physique importantes malgré leur maladie et leur situation. Il existe un parcours de reconnaissance en maladies professionnelles qui leur permet d'accéder notamment à une prise en charge spécifique. Des débats sur l'indemnisation des victimes de pesticides ont aussi eu lieu récemment dans le cadre parlementaire encore prévu courant 2019. Dans ce cadre, cette action de formation a pour but de développer les connaissances et capacités des producteurs/trices à prévenir encore plus leurs risques en situation professionnelle par une sensibilisation sur les impacts des maladies et à leur donner les moyens d'être acteur pour agir pour eux et autour d'eux face à des maladies potentiellement professionnelles nécessitant la maîtrise des parcours pour demander leur reconnaissance et envisager des démarches d'indemnisation.

Pré-requis

Aucun. Public visé : Tout(e)s exploitant(e)s agricoles, conjoint(e)s d'exploitant(e)s, aides familiaux et cotisant-e-s solidaires de différentes régions de France se sentant concernés par la problématique. Salarié(e)s de structures accompagnant les agriculteurs/trices, en binôme dans leurs rôles.

Déroulé

Temps d'inclusion : présentation des stagiaires, interconnaissance entre eux.
Tour de table de présentation des stagiaires par l'entrée en lien avec la thématique (expériences...) écoute de leurs attentes et synthèse.
Ajustement collectif du contenu des modules de la journée, pour répondre à la demande des stagiaires et partir sur des besoins identifiés, pour une action participative.
Présentation, questionnements autour des maladies professionnelles dont agricoles reconnues et dans une démarche de sensibilisation/sauvegarde, regard sur leur conséquences/impacts sur la santé et le travail des agriculteurs/trices).
Le parcours de reconnaissance d'une maladie en maladie professionnelle : présentation, démarches, droits, devoirs et exemples concrets pour donner du sens (reconnaissance, indemnisation...)
Etat des lieux des débats qui se sont tenus autour de la proposition de loi portant création d'un fonds d'indemnisation des victimes de pesticides : échanges et débats.
- en pratique, le dispositif de reconnaissance des maladies professionnelles et son fonctionnement
- et comparaison de ce dernier en projet avec le fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.
- expériences concrètes de paysans_nes qui ont suivi un parcours de reconnaissance (par l'intervention de l'association phyto-victimes) pour être en capacité soit même de le réaliser et ou d'appuyer d'autres professionnels agricoles dans le domaine, s'ils sont/seraient confronté_e_s à une maladie professionnelle et à ses conséquences en matière de santé et travail.
Echanges, questionnements, cas pratiques vécus ou supposés de maladies professionnelles agricoles à faire reconnaître pour simulation et retour d'expériences dessus par les stagiaires appuyés par les intervenantes extérieures.
Bilan global de la journée : Qu'est-ce que je retiens de ce travail ? Quels sont les points solides ? encore fragiles ?
Quels sont les points sur lesquels je peux m'engager pour être à même d'agir sur les maladies professionnelles et leur reconnaissance dans mon métier d'agriculteur/trice dans ces différentes dimensions ?

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

- Temps d'inclusion : présentation des stagiaires, interconnaissance entre eux. Tour de table de présentation des stagiaires par l'entrée en lien avec la thématique.
- Présentation des intervenantes extérieures avec supports projetés, paper board et papier, témoignages, questions/réponses en lien avec les préoccupations des stagiaires.
- L'alternance des formats de travail : temps de travail individuel, en binôme, ou sous groupe, puis en plénière.
- L'alternance des registres de travail : entrée incarnée qui part du vécu, entrée théorique plus conceptuel.

Dates, lieux et intervenants

04 avr 2019

09:30 - 17:30 (7hrs)

locaux de la Confédération paysanne 104 rue Robespierre 93170 Bagnole

intervenant_e_s extérieur_e_s expert_e_s : 1 / 1
Anne-Marie Soubielle : Chargé de mission santé au travail, Directrice du Travail. Secrétariat Général

Infos complémentaires

Organisée par Fadear

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 0€

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Prise en charge intégrale des frais pour les paysans_nes adhérent_e_s à la Fadear. Formation prise en charge pour les paysans_nes non adhérent_e_s à la Fadear par le fonds de formation Vivea auxquels ils cotisent dans la limite de leur plafond annuel.

Plus de renseignements

Julien Melou

jmelou@fadear.org

Fadear

104 rue Robespierre

93170 Bagnole

01 43 63 41 50

Le repas du midi est organisé par la FADEAR et son coût est compris dans le coût de la formation ainsi que le petit déjeuner.